

UNIWAX

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 3 750 000 000 francs CFA
Siège Social: Zone industrielle de Yopougon
01 BP 3994 Abidjan 01
R.C.C.M Abidjan n° 1967-B-5471

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE

MIXTE DU 20 MARS 2015

Les actionnaires de la Société UNIWAX sont convoqués le 20 mars 2015 à 10 heures, à la salle Orchidées de l'Ivoire Golf Club, sis à Abidjan, à la Riviera Golf en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice et approbation desdits comptes.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et approbation des conventions qui y sont énoncées.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.
- Fixation de l'indemnité de fonction allouée aux administrateurs.
- Renouvellement du mandat des administrateurs.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Fractionnement des actions de la société.
- Modification corrélative de l'article 7 des statuts.
- Augmentation de capital.
- Pouvoirs en vue de formalités.

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir et peut exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales.

Les actionnaires ainsi convoqués auront à se prononcer sur les résolutions suivantes :

A TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIÈME RÉOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à deux milliards trois cent soixante neuf millions cinq cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quarante et un (2.369.599.941) francs CFA ainsi qu'il suit :

-	Bénéfice de l'exercice	:	2.369.599.941 F CFA
-	Dotation à la réserve légale 10%	:	- 236.959.994 F CFA
		:	-----
-	Solde du résultat de l'exercice	:	2.132.639.947 F CFA
-	Report à nouveau	:	5.251.958 F CFA
		:	-----
-	Bénéfice distribuable	:	2.137.891.905 F CFA

-	Dividendes à distribuer	: - 2.025.000.000 F CFA

-	Solde au compte réserve libre	: 112.891.905 F CFA

Suite à cette affectation, le compte réserve légale sera doté à hauteur de 702.017.050 F CFA, le solde du compte report à nouveau sera à zéro et le compte réserve libre présentera un solde créditeur de 112.891.905 F CFA.

QUATRIÈME RÉOLUTION

QUITUS

L'Assemblée Générale des actionnaires donne, pour l'exercice écoulé, quitus de l'exécution de leur mandat, à tous les administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.

CINQUIÈME RÉOLUTION

FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer d'indemnités de fonction aux administrateurs.

SIXIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PLUSIEURS ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Monsieur MENUDIER et des sociétés FRAGECI, CFCI et VLISCO B.V. arrivent à expiration ce jour, renouvelle leur mandat pour une période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2015.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

FRACTIONNEMENT DES ACTIONS UNIWAX DANS UN RAPPORT DE UN A CINQ

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de diviser le nominal de l'action par cinq (5) afin de ramener la valeur nominale de chaque action de la société à mille (1000) francs CFA et de multiplier par cinq (5) le nombre des actions composant le capital social, qui passera ainsi de 750.000 actions à 3.750.000 actions.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la division du capital en actions de mille (1000) francs CFA de nominal donnera lieu à l'échange de cinq (5) actions nouvelles de mille (1000) francs de nominal contre une (1) action ancienne de cinq mille (5000) francs CFA.

Ce fractionnement prendra effet à compter du 31 mars 2015.

DEUXIÈME RÉOLUTION

MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS DE LA SOCIETE

Suite au fractionnement des titres intervenu ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier l'article 7 des statuts, qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

"Article 7- Apport- Capital social

Les soussignés font à la société apports pour un montant global égal à celui du capital social, ci-après énoncé :

Le capital social est fixé à 1.750.000.000 FCFA ; il est divisé en 350. 000 actions de 5.000 FCFA, numérotées de 1 à 350.000, entièrement libérées.

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2007, le capital social a été fixé à la somme de 3.750.000.000 FCFA, divisé en 750.000 actions de 5000 FCFA , numérotées de 1 à 750.000 entièrement libérées.

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale mixte en date du 20 mars 2015, le capital social de la société d'un montant de 3.750.000.000 FCFA est divisé en 3.750.000 actions de 1000 FCFA chacune, toutes de même valeur et entièrement libérées."

TROISIÈME RÉOLUTION

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT EN NUMERAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture des rapports du conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, décide :

- de procéder à une augmentation du capital social de la société d'un montant compris entre 347.000.000 F CFA et 622.000.000 F CFA via une offre publique de vente d'actions nouvelles sur la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM),

- que l'émission des actions ordinaires se fera sans droits préférentiels de souscription, les actionnaires décidant de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription,

- qu'à l'issue de l'émission des actions ordinaires, le flottant des actions à la BRVM devra être compris entre 20 et 25% des titres de la société,

- que le prix des actions nouvelles sera au moins supérieur ou égal à la moyenne pondérée des cours cotés de l'action lors des 60 séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.

- de donner tout pouvoir au conseil d'administration pour réaliser l'augmentation en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités nécessaires à sa mise en œuvre, notamment, fixer la période de souscription, valider le prix d'émission dans les conditions ci-dessus définies, déterminer la date de jouissance et les autres caractéristiques des actions nouvelles, prendre toutes dispositions utiles, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour réaliser les émissions envisagées ; demander l'admission des titres à la négociation sur la BRVM de l'UEMOA et procéder à la modification corrélative de l'article 7 des statuts.

- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de dix huit (18) mois, à compter de la présente assemblée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILAN AU 31/12/2014

ACTIF	2 014	2 013
Immobilisations incorporelles	294 686 373	334 834 335
Immobilisations corporelles	6 488 907 226	5 897 982 741
Immobilisations financières	56 017 370	60 217 370
Stocks	7 878 648 716	7 920 600 313
Créances et emplois assimilés	6 433 700 993	4 257 624 111
Trésorerie - actif	858 807 218	803 631 984
TOTAL ACTIF	22 010 767 896	19 274 890 854

PASSIF	2 014	2 013
Capital	3 750 000 000	3 750 000 000
Primes et réserves	1 963 108 092	1 937 537 533
Résultat net (Bénéfice - Perte)	2 369 599 941	1 150 570 559
Dettes financières et ressources assimilées	1 156 911 111	1 054 543 507
Passif circulant	10 042 963 683	11 382 239 254
Trésorerie - passif	2 728 185 069	1
TOTAL PASSIF	22 010 767 896	19 274 890 854

COMPTE DE RESULTAT

LIBELLES	2 014	2 013
Ventes de marchandises	-	108 434 439
Ventes de produits fabriqués	36 051 305 991	27 362 866 909
Travaux, services vendus	106 648 311	156 476 873
Produits accessoires	322 285 916	94 522 323
CHIFFRE D'AFFAIRES	36 480 240 218	27 722 300 544
Variation de stock produits finis	172 951 531	606 997 005
Autres produits	471 643 444	198 419 870
AUTRES PRODUITS	298 691 913	805 416 875
Achats et frais sur achats consommés	23 455 509 580	19 356 733 550
Autres consommations intermédiaires	4 168 040 026	3 318 024 747
Variation stocks achats	130 854 624	52 627 346
TOTAL ACHATS	27 492 694 982	22 622 130 951
VALEUR AJOUTEE	9 286 237 149	5 905 586 468
Charges de personnel	4 373 255 075	3 990 558 332
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 912 982 074	1 915 028 136
Dotations aux amortissements et aux provisions	961 923 021	702 276 637
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 951 059 053	1 212 751 499
Produits financiers	92 114 068	59 403 557
Charges financières	776 375 108	450 097 986
RESULTAT FINANCIER	684 261 040	390 694 429
Produits H.A.O.	4 955 428	511 521 034
Charges H.A.O.	13 370 085	12 975 679
RESULTAT H.A.O.	8 414 657	498 545 355
Impôt sur le résultat	888 783 415	170 031 866
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 369 599 941	1 150 570 559
Participations supérieures à 10 %	1 097 440 000	1 097 440 000
Participations COTIVO		

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

LIBELLES	2 014	2 013
Excédent brut d'exploitation	4 912 982 074	1 915 028 136
Transfert de charges d'exploitation	-	-
Revenus financiers	85 859 554	58 707 462
Gains de change	6 254 514	696 095
Produits H.A.O.	3 519 665	-
Frais financiers	618 662 960	341 196 003
Perte de change	9 393 103	6 492 395
Charges H.A.O.	-	507 963
Impôts sur le résultat	888 783 415	170 031 866
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE	3 491 776 329	1 456 203 466
Variation globale nette des stocks	41 951 597	753 256 546
Variation globale nette des créances	2 176 076 882	4 109 015 951
Variation globale nette des dettes circulantes	1 338 870 197	1 396 619 372
VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT EXPLOITATION	3 472 995 482	1 959 140 033
Excédent brut d'exploitation	4 912 982 074	1 915 028 136
- Variation de B.F.E. (- si emplois, + si ressources)	3 472 995 482	1 959 140 033
- Production immobilisée	-	-
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	1 439 986 592	3 874 168 169
TRESORERIE DEBUT DE PERIODE (A)	803 631 983	189 274 787
Acquisitions / cessions immobilisations incorporelles	13 260 000	245 571 326
Acquisitions / cessions immobilisations corporelles	1 545 281 091	1 991 156 009
Acquisitions / cessions financières	4 200 000	145 440 744
INVESTISSEMENT TOTAL (B)	1 554 341 091	2 091 286 591
Variation de B.F.E	3 472 995 482	1 959 140 033
Variation du B.F. , H.A.O.	405 374	79 372 583
Remboursements des dettes financières	22 044 216	18 577 705
EMPLOIS TOTAUX A FINANCER (C)	5 049 786 163	230 096 846
Financement interne ou autofinancement	2 366 776 329	751 203 466
Financement par capitaux propres	-	-
Financement par nouveaux emprunts	10 000 000	93 250 576
RESSOURCES DE FINANCEMENT (D)	2 376 776 329	844 454 042
TRESORERIE DE FIN DE PERIODE	1 869 377 851	803 631 983

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Bénéfice de l'exercice	2 369 599 941
Dotation à la réserve légale 10%	236 959 994
Solde du bénéfice de l'exercice	2 132 639 947
Report à nouveau	5 251 958
Solde du résultat de l'exercice	2 137 891 905
Dividendes à distribuer	2 025 000 000
Solde au compte réserve libre	112 891 905

Projets vérifiés par les commissaires aux comptes